Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260701-2026_07_01_01-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Date de Publication :

6 juillet 2026

L'an deux mil vingt six
le premier juillet à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, GUICHARD Fabienne (arrivée à 20 h), MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : CLEMENT Philippe (pouvoir à HAQUIN Mikaël), PERTUISEL Stéphane (pouvoir à DESPRÉS Marie-Jeanne), SOUBIRAN Vincent (pouvoir à COUGET Jonathan)

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/07/01/01 : Présentation de l'atlas de la Biodiversité Intercommunale 2024 - 2026

M. David Boixière, Vice-Président de Dinan Agglomération, Mme Sophie Dubois, en charge de l'environnement, et M. Olivier Massard, chargé de mission Biodiversité au Parc Naturel Régional Vallée de la Rance–Côte d'Émeraude, présentent à l'assemblée les actions déjà engagées sur la commune dans le cadre de cette démarche ainsi que celles prévues au cours du second semestre 2026.

Depuis le 1er janvier 2024, la commune de Mégrit est engagée dans le deuxième volet (2024-2026) de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI), porté par Dinan Agglomération, en partenariat technique avec le Parc naturel régional Vallée de la Rance–Côte d'Émeraude.

La démarche ABI a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'importance de la biodiversité. Au-delà de l'amélioration des connaissances, elle vise également à accompagner les communes dans leurs réflexions et leurs initiatives afin de limiter les impacts des activités humaines et de favoriser la biodiversité locale.

Les intervenants rappellent que la biodiversité connaît depuis plusieurs années un déclin préoccupant, notamment en raison de l'artificialisation et de la dégradation des sols, de l'utilisation des produits phytosanitaires, de la pollution, de la surexploitation des ressources, de l'eutrophisation des milieux et du dérèglement climatique.

Ils présentent ensuite une synthèse des inventaires réalisés à l'échelle de Dinan Agglomération (oiseaux, invertébrés, flore, faune du bâti et mares) et rappellent les principaux intérêts et enjeux mis en évidence par ces travaux.

Enfin, ils invitent les élus à élaborer un plan d'actions en faveur de la biodiversité, avec un objectif d'adoption à l'horizon de juin 2027. Ce plan permettra de mettre en œuvre des actions concrètes, à l'image de celles déjà engagées par plusieurs communes du territoire. Le public sera associé à cette démarche afin de contribuer à sa réussite.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Mickaël HAQUIN.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.